



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

Comité social territorial du 26 mars 2024

Déclaration générale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, cher-e-s collègues,

Cette année, le nombre d'agents ayant perçu l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ou GIPA, qui vient compenser l'absence d'évolution du traitement indiciaire sur les 4 dernières années par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, a considérablement augmenté.

Pour beaucoup c'était la première fois, et s'il convient de saluer la mise en place dès 2008 de cette prime, il convient dans le même temps de rappeler qu'elle vient singulièrement mettre en lumière l'appauvrissement et la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires ou assimilés qui la perçoivent.

Si nous parlons aujourd'hui de cette indemnité, c'est, certes, parce qu'elle vient d'être versée au mois de février, mais surtout pour rappeler que les revendications portées, années après années et CST après CST, par la FSU et plus généralement par l'ensemble des syndicats, visant à garantir le maintien ou permettre la revalorisation du pouvoir d'achat des agents métropolitains, ne relèvent pas d'un dogme mais au contraire d'une réalité, engendrée par une crise économique, qui dure et s'endurcie...

Nous œuvrons en ce sens au niveau national, mais des actions locales peuvent être entreprises et c'est en ce sens que nous vous demandons d'intervenir.

Par ailleurs, lors du CST du 1^{er} février 2024, Monsieur le DGS s'est exprimé en faveur de l'ouverture d'un débat sur l'indemnisation des intérim, pour les agents catégories B et C, au même titre que pour les agents de catégories A, pour qui une indemnisation de 200 € bruts venait d'être approuvée lors de cette instance.

Si la prise en compte des nouvelles fonctions n'apparaîtra sur les fiches de paie qu'au mois d'avril, il n'en demeure pas moins que la date de mise en application de ce RIFSEEP Intérim a été fixée au 1^{er} mars.

Or, un certain nombre d'agents assurent d'ores et déjà un intérim, et parfois depuis plus d'un an.

Aussi, nous souhaiterions savoir à quelle date est prévu le dialogue social sur ce sujet et si l'administration accepterait, dès aujourd'hui, une application avec effet rétroactif au 1^{er} mars pour les personnels concernés.

De plus, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que, pour la FSU, la mesure doit pouvoir s'appliquer à l'ensemble des agents assumant un intérim et pas seulement pour la seule suppléance des chefs de service, comme cela a pu être évoqué.

Autre dossier, la Présidente a fait l'annonce lors de la présentation de ses vœux au personnel de l'augmentation prochaine de la valeur faciale des tickets restaurants

Lors du dernier CST, nous avons demandé à l'administration, de bien vouloir maintenir son taux de participation Employeur à hauteur de 60% et de porter ainsi la valeur faciale du Ticket Restaurant à son maximal, soit 11,97 € qui l'exonère de droits URSSAF

Pouvez-vous nous préciser si la question a oui ou non été tranchée et à partir de quand cette mesure pourra donc être mise en place ?

Dans la mesure où nous avons commencé notre intervention sur le thème du pouvoir d'achat, nous souhaitons continuer dans la même veine en abordant la situation, extrêmement précaire, des agents métropolitains à temps non complet ; une situation sur laquelle nous avons déjà alerté les membres de cette instance paritaire, le 9 juin dernier.

En effet, ces agents, principalement des accompagnateurs transport, ont, en moyenne, un temps de travail quotidien d'environ 03h25,

étalé sur une plage horaire de 10h pouvant comporter jusqu'à 5 coupures, allant de quelques dizaines de minutes à plusieurs heures d'affilée.

Ces horaires ne permettent pas, à celles et ceux qui le souhaiteraient, de trouver une activité rémunératrice complémentaire en journée. La seule alternative étant le travail en soirée ou de nuit.

Cette situation est indécente, voire dégradante pour l'image de la collectivité, d'autant qu'elle semble contrevenir à l'article L3123-23 du Code du Travail qui dispose que si la répartition des horaires de travail des salariés à temps partiel dans la journée de travail comporte plus d'une interruption d'activité ou une interruption supérieure à deux heures, la convention ou l'accord prévoit des contreparties spécifiques en tenant compte des exigences propres à l'activité exercée.

Or, pour rappel, les nouveaux montants socles RIFSEEP votés pour les accompagnateurs transport sont au socle des socles, c'est-à-dire 300€.

Quand on sait que c'est avec seulement 1 000 € net par mois que ces agents sont contraints à vivre, ou plutôt survivre, la FSU demande à ce que des actions concrètes de la part de l'administration soient prises, comme l'ouverture des postes nécessaires, pour permettre à ceux qui le souhaiteraient de pouvoir travailler à temps plein.

Nous en arrivons maintenant au personnel de la PDCV dont certaines de nos alertes, que ce soit en F3SCT, ici ou directement auprès du pôle concerné, n'ont toujours pas intégralement porté leurs effets.

Ainsi, malgré des obligations légales :

- Les personnels sont toujours en attente d'un suivi médical régulier avec des propositions de visites sur les horaires de travail ;
- Les EPI, équipements de protection individuels, qu'ils soient défectueux ou manquants, ne sont pas systématiquement renouvelés alors que dans le même temps des agents se sont vu sanctionnés pour ne pas les porter,
- A l'heure où l'on présente une charte d'aménagement des locaux administratifs avec des dépenses pour la réalisation de « flex-offices », certains locaux pour le personnel technique restent insalubres, inadaptés à l'accueil du personnel féminin et avec des sanitaires qui dysfonctionnent régulièrement.

Par ailleurs, la fusion de l'enlèvement des ordures ménagères avec celui de la collecte sélective entraîne une réduction des fréquences de collecte, notamment en zone urbaine dense, qui engendre de nombreux problèmes à commencer par le ressentiment voire l'énervement des usagers à qui il arrive trop souvent de déverser leur colère directement auprès de nos collègues collecteurs.

De plus, la volumétrie ramassée en est mécaniquement augmentée, occasionnant une recrudescence de fatigue voire d'accidents potentiels, et ces réductions de tournées nous laisse craindre, sans concertation ou campagne de sensibilisation, de très probables problèmes de salubrité à venir.

Cette accumulation d'effets pervers participent au climat anxigène des agents de ce secteur qui les amènent à craindre l'abandon de notre modèle en régie qui est le nôtre et auquel nous sommes attachés.

A cet effet, nous vous rappelons toujours rester dans l'attente d'une nouvelle programmation de table ronde sur le projet de privatisation du 1-6-7, annulée une première fois par l'administration.

Merci pour votre attention.